



ENTENTE DE LUTTE ET D'INTERVENTION CONTRE LES ZOOLOSES

Le Conseil d'Administration extraordinaire de l'Entente de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses s'est réuni en visioconférence le 4 octobre 2023 sous la présidence de monsieur Franck DAVID, Président de l'Entente.

Etaient présents à cette assemblée :

A. Les Conseillers Départementaux suivants :

AIN

Monsieur Guy BILLOUDET
Monsieur Jean-Yves FLOCHON

AUBE

Madame Arlette MASSIN
Madame Catherine LEDOUBLE

CALVADOS

Monsieur Xavier CHARLES
Monsieur Hubert COURSEAU
Monsieur Jean-Yves HEURTIN

CÔTE D'OR

Monsieur Sébastien SORDEL

DOUBS

Madame Marie-Paule BRAND

JURA

Monsieur Franck DAVID

MARNE

Monsieur Stéphane LANG
Monsieur Éric KARIGER
Monsieur Philippe SALMON

MEURTHE-ET-MOSELLE

Monsieur Sylvain MARIETTE
Madame Sylvaine SCAGLIA

MEUSE

Madame Danielle COMBE

OISE

Monsieur Benoit BIBERON
Madame Nicole CORDIER
Madame Dominique LAVALETTE

ORNE

Monsieur Claude DUVAL
Monsieur Jean-Pierre FERET

COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Madame Marie-Paule LEHMANN

RHÔNE

Monsieur Frédéric PRONCHERY

SAVOIE

Madame Marie-Claire BARBIER
Monsieur Gilbert GUIGUE

HAUTE-SAVOIE

Madame Magali MUGNIER

SOMME

Monsieur Christophe BOULOGNE
Monsieur Emmanuel NOIRET

VOSGES

Madame Régine BEGEL

VAL D'OISE

Madame Anne FROMENTEIL
Madame Sabrina ECARD

ESSONNE

Monsieur Nicolas MEARY

B. Les invités suivants

Monsieur Éric GUENEAU, Directeur du Laboratoire Vétérinaire Départemental de Côte d'Or
Monsieur Philippe TINGAUD, Adjoint au directeur de cabinet de Mme la Présidente, CD 60
Madame Marion VECRIN, Cheffe du bureau Agriculture Espace rural, CD 61
Madame Sabrina GENOIS, Direction de l'Attractivité et du Développement des Territoires, CD 80
Monsieur Benoit JEANTROUX, Directeur LVD du Laboratoire Vétérinaire Départemental des Vosges

C. Le personnel de l'Entente de Lutte et d'Intervention contre les Zoonoses

Monsieur Benoît COMBES, Directeur
Monsieur Matthieu BASTIEN, Chargé de mission
Madame Stéphanie FAVIER, Technicienne

Etaient excusés :

A. Les Présidents des Conseils Départementaux suivants :

AIN, AUBE, CÔTE D'OR, DOUBS, JURA, MARNE, OISE, ORNE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE, YVELINES, VOSGES.

B. Les Conseillers Départementaux suivants :

AUBE

Madame Catherine LEDOUBLE

ISERE

Madame Annie POURTIER

ORNE

Madame Elisabeth JOSSET

YVELINES

Madame Pauline WINOCOUR-LEFEVRE

VOSGES

Monsieur Franck PERRY

ESSONNE

Madame Anne LAUNAY

CÔTE D'OR

Monsieur Pierre POILLOT

JURA

Monsieur Dominique CHALUMEAUX
Madame Christelle MORBOIS

RHÔNE

Madame Colette DARPHIN
Madame Valérie GRILLON

SOMME

Monsieur Laurent SOMON



ENTENTE DE LUTTE ET D'INTERVENTION CONTRE LES ZOOZOSES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2023 EN VISIOCONFERENCE

Franck DAVID : Bonjour à tous, j'espère que vous nous entendez tous. En tous les cas, merci de votre participation ce matin à ce conseil d'administration extraordinaire. Nous avons eu une réunion de Bureau de l'ELIZ le 6 septembre dernier où il a été évoqué la situation de trésorerie de l'ELIZ qui pose des problèmes actuellement. C'est pourquoi on a convoqué ce conseil d'administration extraordinaire dans l'ordre du jour et de résoudre cette situation de trésorerie pour aller jusqu'à la fin de l'année. Donc, vous avez reçu sans doute au sein de vos départements les courriers émanant de l'ELIZ vous indiquant les raisons, déjà de ces difficultés de trésorerie qui vont vous être réexpliqués tout de suite par le directeur.

Mais sachez qu'il y a un vrai problème d'encaissement déjà de certaines recettes que nous attendions et que nous n'avons pas eu, et puis il y aura aussi à se poser la question de savoir l'après 2023 pour l'ELIZ. En tous les cas, pour ce matin, il s'agit de trouver les solutions pour résoudre ce problème de trésorerie, pour que, d'une part, nous puissions régler les dernières factures qui nous reste à régler, et puis que nous puissions surtout assurer les salaires de l'équipe de l'ELIZ, qui comporte trois personnes actuellement, jusqu'à la fin de l'année. Donc je laisse monsieur COMBES le directeur vous expliquer les circonstances et les éléments de ce conseil d'administration. Est-ce que vous avez tous sur vos écrans le partage ?

- * **2012** : cotisation passe à 7,3 millièmes d'euros par habitant. Inchangée depuis.
- * **2015** : Loi NOTRé. 1ère chute du nombre de départements adhérents.
- * **2018** : Pression Animaliste : fin subvention DGAL : -60 000 € annuels + Chute nombre d'Adhérents
- * **2019** : Changements de statuts SMO (Conseillé par cab d'avocats / Non validés par le préfet) Effet : départ de plusieurs Dpts
- * **2020** : LAV déficitaire – 40 000 € (mauvaise association avec FREDON Île-de-France sur marché LAV ARS)
- * **2021** : Dernière Année LAV IDF / Utilisation des réserves financières 81 000 € / NON VERSEMENT SUBV LUXEMBOURG
- * **2022** : Loi 3DS. Peu suivie d'effet pour l'ELIZ
- * **2021 - 2023** : Inflation coûts en hausse (**sauf salaires...**)
- * **2023** : Autorisation ministérielle exceptionnelle de transformer l'excédent 2022 de la section Investissements en recettes de fonctionnement pour rendre le budget 2023 équilibré.

Benoit COMBES : Si tout le monde voit bien, je vous fais un petit historique de la situation financière et de l'évolution et des choix qui ont été faits pour subvenir financièrement à l'ensemble de nos besoins. En 2012, il y a donc onze ans, nous avons augmenté la cotisation qui est passée, de 0,0065€ à 0,0073€ par habitant. Cette cotisation n'a jamais été changée depuis.

En 2015, la loi NOTRe a sérieusement empêché l'adhésion d'un certain nombre de départements supplémentaires et a commencé à nous faire quitter un certain nombre de départements parce que la loi contrariait un peu si on approfondissait le texte, on pouvait y trouver que l'entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses n'avait plus lieu d'être, et ce n'était pas aux départements de s'occuper de surveillance sanitaire.

En 2018, nous avons subi une forte pression animaliste qui a entraîné la fin d'une subvention du ministère de l'agriculture, du bureau des zoonoses du ministère de l'agriculture, qui nous apportait quand même 60 000€ annuels et qui a favorisé également la chute du nombre d'adhérents à notre établissement.

En 2019, nous avons, suite à cette loi, dû changer de statut pour passer en syndicat mixte ouvert, ce qui était conseillé par un cabinet d'avocats parisien spécialisé dans les collectivités territoriales. Ces statuts n'ont pas été validés par le préfet mais ils ont été adoptés par les départements membres présents à ce moment-là à l'entente mais certains nous ont prévenu que pour la survie de l'ELIZ, ils votaient ces statuts de SMO mais ils ne voulaient pas adhérer à un syndicat mixte ouvert supplémentaire. Ce type d'adhésion semblait être compliqué pour un certain nombre de départements en termes d'adhésion et de démission notamment. Ce qui a eu pour effet le départ d'un certain nombre de départements supplémentaires.

En 2020 nous nous étions lancés déjà depuis deux ans, avec un financement des départements dans la lutte antivectorielle contre le moustique tigre. Nous avons été obligés de nous associer avec la FREDON Ile-de-France en passant par le marché de l'ARS, la lutte antivectorielle ayant été confiée à l'ARS. Et après une première année bénéficiaire, étant donné le partage des tâches entre la FREDON Ile-de-France et l'Entente, qui s'occupait de toute la partie aléatoire de la lutte antivectorielle, nous avons également perdu 40 000€ l'année suivante, puisque très peu de gens sont revenus des pays tropicaux avec la dengue cette année-là.

Ensuite, en 2021, ça a été la dernière année, nous avons eu une rupture de contrat avec l'ARS et la lutte antivectorielle s'est donc arrêtée. Nous avons été obligés d'utiliser les réserves financières, qui étaient les nôtres, pour 81 000€.

Et, de surcroît, nous avons budgété une ressource parce que le ministère de l'agriculture du Luxembourg tenait absolument à ce que le Luxembourg participe à notre programme sur la maladie de Lyme et sur le lien avec le chevreuil comme sentinelle pour cette maladie et les maladies transmises par les tiques. Et puis, quelques mois après, alors que j'avais eu l'accord du ministre en personne, ils se sont aperçus que l'ouette d'Égypte était un problème prioritaire.

Ainsi on leur demandait 60 000€, mais ils accordaient 400 000€ à la lutte contre l'ouette d'Égypte, et ils ont décidé de nous supprimer cette subvention inscrite au budget, qui aurait été bien utile.

En 2022, nous avons eu la loi 3DS qui changeait radicalement la donne en termes de délégations aux départements, en termes de surveillance sanitaire des territoires et dans un article de cette loi. Il y est fait mention, pour tout ce qui est surveillance sanitaire, d'utiliser, quand ils sont présents, les laboratoires vétérinaires départementaux et les ententes de lutte et d'intervention contre les zoonoses, comme nous sommes tout seuls, nous avons pensé que ça pourrait être bénéfique pour nous mais dans ces temps compliqués, ça n'a pas été suivi d'effet à l'exception du département de Côte d'Or qui s'est rallié à notre programme sur la maladie de Lyme, avec l'assurance par le président SAUVADET qu'au niveau de l'ensemble des départements il fallait qu'il y ait un suivi général qui soit opéré sur tous les territoires. Ça traîne un peu et nous le regrettons.

De 2021 à 2023 nous avons aussi subi, comme tout le monde, l'inflation des coûts en hausse sur tout et notamment sur le carburant, et vous savez qu'avec tous nos départements adhérents, nous sommes présents autant que possible et dès que le besoin se fait sentir sur tous les territoires pour apporter les informations, guider les opérations et donc forcément ça génère des coûts supplémentaires.

Alors, je l'ai marqué en rouge, seuls les salaires de personnel de l'Entente n'ont pas été augmentés du tout pendant cette période.


Enfin, en 2023 nous avons été obligés aussi de demander une autorisation ministérielle du ministère des finances et du ministère des collectivités territoriales, de pouvoir transformer un excédent parce que nous étions bénéficiaires sur la section investissement, pour pouvoir le transformer budgétairement en recettes de fonctionnement, pour pouvoir équilibrer le budget 2023. Malgré ce, nous avons été contraints de constater qu'on n'arrivait pas à notre équilibre, à la fin de l'année.

Ceci s'explique aussi par le fait que, dans le programme ligne chevreuil que nous avons décrit déjà plusieurs fois lors des précédents conseils d'administration, le FEDER qui nous finance à près de 60% l'ensemble du coût des opérations, nous verse sa part de subvention un an après avoir consommé opérationnellement tout ce que nous avons à faire et ça nous a compliqué sérieusement en termes de trésorerie pour arriver à maintenir notre trésorerie à un niveau stable.

CHRONOLOGIE DES COTISATIONS DES DEPARTEMENTS DE 2012 A 2023

ANNEES	A2012	A2013	A2014	A2015	A2016	A2017
taux cotisation	0,0073 / hab	0,0073 / hab	0,0073 / hab	0,0073 / hab	0,0073 / hab	0,0073 / hab
DPTS ADH	46	45	41	41	39	39
COTISATIONS	204 000,00 €	209 000,00 €	198 000,00 €	200 000,00 €	192 000,00 €	193 000,00 €
DEPENSES	310 000,00 €	291 000,00 €	305 000,00 €	318 000,00 €	291 000,00 €	296 000,00 €

ANNEES	A2018	A2019	A2020	A2021	A2022	A2023
cotisation	0,0073 / hab	0,0073 / hab	0,0073 / hab	0,0073 / hab	0,0073 / hab	0,0073 / hab
DPTS ADH	37	26	26	23	22	23
COTISATIONS	188 000,00 €	151 000,00 €	152 000,00 €	129 000,00 €	122 000,00 €	127 000,00 €
DEPENSES	319 000,00 €	331 000,00 €	257 000,00 €	271 000,00 €	299 000,00 €	262 000,00 €


MOYENNE DEPENSES ANNUELLES Avant 2019 **307 700,00 €**
MOYENNE DEPENSES ANNUELLES depuis 2020 **272 250,00 €**
 cotisation des Départements 2023 **127 000,00 €**

Ici, vous voyez sur cette diapositive que depuis 2012 nous avons calculé strictement ce qui concerne les dépenses du fonctionnement du bureau de l'Entente, au-delà j'entends bien des actions qui ont été menées sur les différentes opérations, sur l'échinococcose alvéolaire, sur le programme Lyme chevreuil, parce que ce sont des opérations qui sont financées par les départements.

Donc de 2012 à 2019 nos dépenses annuelles moyennes étaient de 307 700€, et vu les situations diverses que je viens de vous décrire, nous avons essayé de réduire au maximum nos dépenses annuelles, pour passer sur la moyenne depuis 2020 à 272 250€. La moyenne en gros sur ces douze dernières années représente un budget d'à peu près 300 000€ pour le fonctionnement de l'ELIZ. Les cotisations des départements depuis 2012, avec les variations du nombre de départements adhérents sont arrivées à 127 000€, et vous voyez que c'est quand même très nettement insuffisant pour couvrir les besoins minimums de fonctionnement de l'Entente. Ce qui, évidemment, nous complique un peu la vie.

Nous avons fait ce choix, les élus délégués, vous-même, tous, avons fait ce choix de ne pas faire augmenter ces cotisations du fait des contraintes financières des départements, mais le fait est là, il y a un moment où ces cotisations ne subviennent pas aux besoins du fonctionnement propre de l'Entente. Président, vous intervenez quand vous voulez par rapport à tout ça.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT GENERAL 2023 2IEME PARTIE			
Libellé	BP 2023	REALISE au 31/08 2023	RESTE A Prévoir au 31/12
Déficit de fonctionnement exercice antérieur	4 881,82 €	7 049,86 €	0,00 €
Dépenses imprévues de Fonctionnement Cam Lab			
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	4 881,82 €	7 049,86 €	0,00 €
Carburants	5 000,00 €	2 128,26 €	2 500,00 €
Carburants Prog ELIZ LAB Expo	4 000,00 €		
Carburants LYME			
	9 000,00 €	2 128,26 €	2 500,00 €
Autres fournitures non stockées	500,00 €	1 393,86 €	500,00 €
Autres fournitures non Stockées Prog ELIZ LAB Expo	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres fournitures non stockées LYME	28 000,00 €	10 914,00 €	2 000,00 €
	27 000,00 €	12 307,86 €	2 500,00 €
Fr. de petit équipement	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Fr. Petit Equipement Prog ELIZ LAB Expo	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Fr. de petit équipement LYME	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Vêtements de travail	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Vêtements de travail Prog ELIZ LAB Expo	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Vêtements de travail LYME	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fournitures administrat.	1 000,00 €	26,99 €	100,00 €
Fournitures administratives Prog ELIZ LAB Expo			
Fournitures administratives LYME			
	1 000,00 €	26,99 €	100,00 €
Loyer ANSES	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
loyer Prog ELIZ LAB Expo	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Loyer Autres LYME	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Entretien Matériel Roulant	5 000,00 €	1 072,38 €	1 500,00 €
Entretien Matériel Roulant ELIZ LAB Expo			
Entretien Matériel Roulant LYME			
	5 000,00 €	1 072,38 €	1 500,00 €
Primes d'assurances	3 300,00 €	3 297,06 €	0,00 €
Primes d'Assurances Prog ELIZ LAB Expo	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes d'assurances LYME			
	3 300,00 €	3 297,06 €	0,00 €
Divers	2 135,44 €	598,97 €	0,00 €
Divers Prog ELIZ LAB Expo			
Divers LYME (Encadrement thésards)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	7 135,44 €	598,97 €	0,00 €
CH. à CARACT. GENERAL du 60622 au 618	55 935,44 €	19 429,52 €	6 600,00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT GENERAL 2023 2IEME PARTIE			
Libellé	BP 2023	REALISE au 31/08 2023	RESTE A Prévoir au 31/12
Déficit de fonctionnement exercice antérieur	4 881,82 €	7 049,86 €	0,00 €
Dépenses imputées de Fonctionnement Cam Lab			
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	4 881,82 €	7 049,86 €	0,00 €
Carburants	5 000,00 €	2 126,26 €	2 500,00 €
Carburants Prog ELIZ LAB Expo	4 000,00 €		
Carburants LYME			
	9 000,00 €	2 126,26 €	2 500,00 €
Autres fournitures non stockées	500,00 €	1 303,88 €	500,00 €
Autres fournitures non Stockées Prog ELIZ LAB Expo	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres fournitures non stockées LYME	26 000,00 €	10 914,00 €	2 000,00 €
	27 000,00 €	12 307,86 €	2 500,00 €
Fr. de petit équipement	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Fr. Petit Equipement Prog ELIZ LAB Expo	500,00 €	0,00 €	0,00 €
Fr. de petit équipement LYME	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Vêtements de travail	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Vêtements de travail PROG ELIZ LAB Expo	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Vêtements de travail LYME	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fournitures administrat.	1 000,00 €	26,99 €	100,00 €
Fournitures administratives Prog ELIZ LAB Expo			
Fournitures administratives LYME			
	1 000,00 €	26,99 €	100,00 €
Loyer ANSES	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
loyer Prog ELIZ LAB Expo	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Loyer Autres LYME	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Entretien Matériel Roulant	5 000,00 €	1 072,38 €	1 500,00 €
Entretien Matériel Roulant ELIZ LAB Expo			
Entretien Matériel Roulant LYME			
	5 000,00 €	1 072,38 €	1 500,00 €
Primes d'assurances	3 300,00 €	3 297,06 €	0,00 €
Primes d'Assurances Prog ELIZ LAB Expo	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Primes d'assurances LYME			
	3 300,00 €	3 297,06 €	0,00 €
Divers	2 135,44 €	598,97 €	0,00 €
Divers Prog ELIZ LAB Expo			
Divers LYME (Encadrement thésards)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	7 135,44 €	598,97 €	0,00 €
CH. à CARACT. GENERAL du 60622 au 618	55 935,44 €	19 429,52 €	6 600,00 €

FONCTIONNEMENT RECETTES GENERAL 2023				
Chap/Art.	Libellé	BP 2023	CA au 31/08/2023	RESTE A REALISER AU 31/12/2023
002-1	Excédent antérieur reporté de fonctionnement	-4 881,82 €	7 049,86 €	7 049,86 €
002-2	Excédent Antérieur reporté de fonctionnement PROG ELIZ LAB Expo	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002-3	Excédent antérieur reporté de fonctionnement LYME	11 931,68 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	EXCEDT ANTER. REPORT. DE FONCT.	7 049,86 €	7 049,86 €	7 049,86 €
744	FC TVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74781-1	Participation des départements	127 300,00 €	127 310,16 €	127 310,16 €
74781-1	DU PAR CD 78	14 000,00 €	0,00 €	32 140,14 €
74781-3	Participations ECHINO (CD 91)	4 550,00 €	0,00 €	4 550,00 €
74781-4	Participations Départements Prog LYME	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
747818-1	Participations Programme LYME FEDER	141 117,50 €	24 113,48 €	51 112,50 €
747818-2	Participations ANRT	3 500,00 €	3 500,00 €	1 166,66 €
7478-6	Participations Région :	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	300 467,50 €	154 923,64 €	226 279,46 €
758	Prod. Divers de gestion courante	5 000,00 €	0,00 €	1,00 €
7588	Autres Produit Divers de gestion courante			
TOTAL	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000,00 €	0,00 €	1,00 €
7751	Produit cession Immos			
TOTAL	PRODUITS FINANCIERS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7785-1	Repr./ Section d'investissement /ELIZ	34 451,75 €	0,00 €	0,00 €
7785-2	Travaux en Régie : Opération ELIZ LAB Expo	144 500,00 €	0,00 €	0,00 €
7785-5	Repr./Section d'investissement/ Lyme project	80 750,82 €	0,00 €	0,00 €
7785	SS TOTAL Repr sur réserve Section d'investissement	115 202,57 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	REPRISE SUR SECTION D'INVESTISSEMENT	259 702,57 €	0,00 €	0,00 €
6459	Remb. Sur Rémunération de personnel	0,00 €	0,00 €	1,00 €
TOTAL	OPERATIONS DIVERSES	0,00 €	0,00 €	1,00 €
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	572 219,93 €	161 973,50 €	106 021,16 €
				267 994,66 €

Sur la diapositive suivante, c'est simplement ce qui avait été réalisé au 31 août, quand nous avons fait notre réunion de Bureau, avec Madame la payeur départemental de Meurthe-et-Moselle pour nous alerter sur ces problèmes de trésorerie. C'est plutôt cette partie-là qui restait à prévoir, nous avons déjà dépensé 234 818 €. Dans ces dépenses sont incluses les dépenses liées au programme Lyme chevreuil et sur lesquelles, bien sûr, nous avons des recettes du FEDER à recevoir pour essayer d'en compenser une partie. Mais il nous reste à prévoir en termes de dépenses pour la fin de l'année, qu'il s'agisse des salaires ou qu'il s'agisse de l'ensemble du fonctionnement, et notamment des coûts de prestations pour le programme Lyme chevreuil, dont nous avons reçu à présent toutes les factures, il nous reste à dépenser 169 731 €. Nous avons bien quelques éléments de recettes pour 106 000€, pour un montant de recettes qui sera total de 267 994€.

Je dois quand même signaler que nous avons eu des soucis avec le département des Yvelines dont un responsable du service santé avait estimé de son propre chef que, au-delà de la lutte antivectorielle, le département n'était plus adhérent à l'Entente. Il n'y a jamais eu de délibération du Conseil Départemental qui nous soit parvenue concernant ça, et ils n'ont pas versé leur cotisation pendant trois ans ce qui fait comme vous le voyez marqué en rouge, 32 148 € qui reste à recevoir.

Nous avons 10 000€ à recevoir du département de Côte d'Or pour la convention sur le programme Lyme chevreuil qui va démarrer incessamment sous peu, et nous avons encore 51 112,50€ à recevoir du FEDER. Ce qui fait que nos recettes globalement à réaliser sont de 106 000,21€.

Donc la situation de trésorerie dont nous a alerté madame la payeur départemental de Meurthe-et-Moselle, nous n'avions plus que 19 307,50€ en trésorerie dépensables. Nous avons reçu en recette 131 976,82€ et en recette à percevoir 18 716,66€. Les mandats faits en 2023 se montent à 234 615,01€, début septembre déjà 14 000€ étaient manquants.

EN RESUME au 08 septembre 2023 :			
TRESORERIE : 19 307,50 €			
Recettes perçues en 2023 :	131 976,82 €	Mandats faits en 2023 :	- 234 615,01 €
Recettes à percevoir en 2023 :	18 716,66 €	dont Mandats bloqués :	- 14 051,45 €
		Mandats à faire (Budgétaire) :	- 169 731,00 €
		(salaires, fonctionnement général, prestataires programme Lyme...)	
BESOINS EN TRESORERIE 2023 :			
- 169 731,00 € - 14 051,45 € + 18 716,66 € + 19 307,50 € = - 145 758,29 €			
Il est donc indispensable que les Départements membres accordent au titre de 2023 une subvention exceptionnelle de 145 758,29€ permettant de couvrir les dépenses obligatoires que notre trésorerie devra être capable d'assumer jusqu'à la fin de l'exercice.			

Et nous avons des dépenses, comme vous l'avez vu tout à l'heure, à prévoir de 169 731€. Donc les besoins en trésorerie, concrètement, se composent de ce manque à gagner pour l'exercice 2023 de 169 731€ moins les 14 051,45€ non payés pour l'instant, plus les 18 716,66€ de recettes certaines à percevoir et 19 307,50€ qui correspondent à la trésorerie. Ce qui fait que notre besoin en termes de trésorerie, se monte à 145 758,29€.

Ainsi, madame MAYER nous a dit qu'il était indispensable que les départements membres accordent, au titre de 2023 une subvention exceptionnelle. Alors, le mot « subvention » semble confusant pour certains départements, certains départements nous ont demandé s'il s'agissait d'une subvention ou d'une cotisation, il semble que ce soit une cotisation, une surcotisation exceptionnelle qui soit le plus facilement gérable dans les départements.

Cette somme de 145 758,29€ permettrait de couvrir ces dépenses obligatoires que notre trésorerie devra être capable d'assumer jusqu'à la fin de l'exercice.

Donc, ces 145 758,29€ peuvent se décomposer, et ça va être l'objet du choix aujourd'hui. Soit nous répartissons pour chaque département adhérent la somme, vous le voyez dans la dernière colonne, une somme identique pour chaque département ; soit, si nous considérons que c'est une cotisation exceptionnelle, faire le calcul au prorata du nombre d'habitants pour chaque département avec le montant de la subvention par département dans l'avant-dernière colonne. Vous voyez ce qu'il sera nécessaire de verser pour chaque département pour arriver à l'équilibre sur cet exercice 2023. Je vais laisser la parole au président et on discutera éventuellement de 2024 à la suite.

CODE	DEPARTEMENT	POPULATION TOTALE	Représentation / habitant	montant de la subvention par Département.	montant de la subvention identique par Département.
01	AIN	673 801	3,85%	5 615,78 €	6 336,01 €
10	AUBE	318 352	1,82%	2 653,30 €	6 336,01 €
14	CALVADOS	711 381	4,07%	5 928,99 €	6 336,01 €
21	COTE D'OR	546 936	3,13%	4 558,43 €	6 336,01 €
25	DOUBS	558 880	3,20%	4 657,97 €	6 336,01 €
38	ISERE	1 302 470	7,45%	10 855,41 €	6 336,01 €
39	JURA	267 920	1,53%	2 232,97 €	6 336,01 €
51	MARNE	578 058	3,31%	4 817,81 €	6 336,01 €
54	MEURTHE ET MOSELLE	744 205	4,26%	6 202,56 €	6 336,01 €
55	MEUSE	188 217	1,08%	1 568,69 €	6 336,01 €
60	OISE	847 162	4,85%	7 060,65 €	6 336,01 €
61	ORNE	286 279	1,64%	2 385,99 €	6 336,01 €
67	BAS RHIN	1 164 239	6,66%	9 703,32 €	6 336,01 €
68	HAUT RHIN	781 976	4,47%	6 517,36 €	6 336,01 €
69 CD	Conseil Départemental Rhône	536 190	3,07%	4 468,86 €	6 336,01 €
73	SAVOIE	452 308	2,59%	3 769,75 €	6 336,01 €
74	HAUTE SAVOIE	856 460	4,90%	7 138,15 €	6 336,01 €
78	YVELINES	1 474 222	8,43%	12 286,87 €	6 336,01 €
80	SOMME	578 691	3,31%	4 823,09 €	6 336,01 €
88	VOSGES	373 380	2,14%	3 111,93 €	6 336,01 €
91	ESSONNE	1 320 115	7,55%	11 002,47 €	6 336,01 €
93	SEINE SAINT DENIS	1 662 063	9,51%	13 852,43 €	6 336,01 €
95	VAL D'OISE	1 261 690	7,22%	10 515,53 €	6 336,01 €
TOTAL		17 484 995	100%	145 728,29 €	145 728,29 €

Franck DAVID : Ce que vous voyez, c'est donc ce besoin de trésorerie qui est nécessaire pour finir l'exercice 2023, on vous l'a exposé 169 731€, de deux façons d'essayer de trouver ces fonds, soit par une subvention identique pour chaque département, c'est une solution à laquelle je ne suis pas favorable, parce qu'autant pour un programme comme la maladie de Lyme ou la leptospirose, ou l'échinococcose, la subvention était identique puisque le travail se passait de façon identique sur les départements. Par contre, à propos d'une cotisation exceptionnelle, je pense que le fait de le répartir selon les critères de la cotisation serait plus logique. Après j'ouvre le débat à ce niveau-là et surtout je vous laisse poser les questions que vous souhaitez pour avoir toutes les explications que vous voulez.

Benoit COMBES : Chacun peut donner son avis en appuyant sur la main pour signaler qu'il veut prendre la parole, et nous sommes ouverts à tous, bien sûr.

Hubert COURSEAUX : on est plutôt nous, département du Calvados, sur un montant de subvention de 5 928,99€ évidemment, mais le montant identique ne me paraît pas idéal puisque dès le départ on a toujours évidemment lié notre subvention à la population démographique. On en est plutôt là, Cette somme sera d'ailleurs inscrite à la prochaine commission permanente mais il faut que ça reste sur cette orientation.

Benoit COMBES : Ok. Monsieur MARIETTE ?

Sylvain MARIETTE : Excusez-moi de mon retard, mais on avait une réunion à Département de France sur la transition écologique, qui va donner lieu pour le congrès des départements de France à l'édition d'un livre vert très ambitieux, qui montre la place des départements très forte non pas sur la planification mais bien sur sa territorialisation.

Je voudrais saluer la présence de Sylvaine SCAGLIA qui est aussi conseillère départementale de Meurthe-et-Moselle, et la présence de nous deux Sylvain et Sylvaine, ça ne s'invente pas, ça témoigne de tout l'intérêt que le département de Meurthe-et-Moselle peut porter au projet ELIZ. Evidemment d'une part, nous considérons qu'il faut absolument pallier aux fragilités actuelles, il faut aussi se donner un cadre stable, serein pour les années à venir et ambitieux sur le cœur du projet d'ELIZ la veille sanitaire et la capacité d'action.

Nous préférons évidemment, mais je crois que c'est défini plus ou moins par les règles du jeu, le système qui a été présenté d'un montant correspondant à la manière de calculer les cotisations, puisqu'en fait il s'agit bien d'une entente interdépartementale, ça fonctionne finalement un peu comme un syndicat mixte, c'est une forme de mutualisation pertinente. Ainsi, nous aussi on est sur la même position que monsieur COURSEAUX, et nous souhaitons qu'il y ait aussi une vision anticipatrice, et là, je parle aussi bien au nom de Sylvaine, que de moi, que du département pour avoir un projet qui retrouve un cœur battant.

Benoit COMBES : monsieur BIBERON a demandé la parole.

Benoit BIBERON : la décision à prendre aujourd'hui n'est pas forcément très plaisante, mais je pense que, au vu de l'évolution des chiffres depuis 2012, je pense qu'on est sur une crise un peu systémique et chronique et aujourd'hui je pense qu'on peut appeler ce montant de subvention une subvention mais ça sous-entend quand même une hausse importante des cotisations à venir si l'Entente veut résoudre l'équation d'une manière durable. En tous les cas en ce qui concerne le département de l'Oise il est question d'un éventuel retrait de l'Entente compte tenu de ces évolutions et de cette situation financière et économique.

Anne FROMENTEIL : Je m'exprime effectivement au nom de la présidente bien évidemment, nous avons été étonnés de cette demande de subvention supplémentaire, qui n'est plus une cotisation mais une demande supplémentaire. Nous nous interrogeons un peu quand même sur les budgets, j'ai assisté la dernière fois à la réunion qui a eu lieu à Beauvais, c'était une réunion effectivement fort intéressante, après nous avons à plusieurs exprimé nos interrogations compte tenu de certains sujets qui avaient été évoqués, et notamment au sujet d'un camion qui était proposé, de l'achat d'un camion d'un montant fort onéreux, je ne sais pas si ça a été acté ou pas finalement.

Donc on va participer, la présidente a donné son accord pour ce montant supplémentaire mais nous regarderons en tout cas de plus près le fonctionnement de l'ELIZ, et puis surtout il y avait un engagement fort de cette association sur certains sujets, et je voulais savoir quels étaient les impacts, en tout cas sur le département du Val d'Oise ; j'arrive et donc je ne connais pas forcément tous les tenants et les aboutissants, vous m'excuserez. Mais est-ce que c'est sur demande ? est-ce qu'il y a des propositions qui sont faites ? en tout cas, à ce sujet-là nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour avoir des précisions, vous parliez d'avenir incertain, quel sera en tout cas notre avenir au sein de l'ELIZ ?

Franck DAVID : Pour vous répondre concernant le projet car c'était un projet, d'un camion laboratoire qui permettait aux départements de mieux parfaire l'information auprès de leur population, qu'elle soit population classique ou population des collèges sur les zoonoses et sur l'énorme travail qu'a fait l'ELIZ depuis sa création à propos de la lutte et d'intervention contre les zoonoses. C'était un projet et, pour l'instant, absolument rien n'a été dépensé à ce niveau-là. Ça a été chiffré, ce qui restait à chiffrer était peut-être le plus important, c'était le fonctionnement de cet investissement, donc on en était là.

Je dois dire qu'en l'espace de dix ans, on a pratiquement perdu la moitié de nos adhérents, on était à 46 en 2012 et aujourd'hui on est à 23. C'est déjà l'origine du problème budgétaire que nous avons actuellement. C'est déjà la perte de ces départements adhérents qui a donc engendré une perte de cotisation. Ensuite, évidemment, il aurait fallu augmenter les cotisations au fil du temps. Déjà par la perte d'adhésion et puis aussi pour pallier au fait que les frais de fonctionnement augmentaient d'année en année. On l'a évoqué dans certains conseils d'administration, mais ça n'a pas été validé par la majorité des adhérents à l'époque, il aurait fallu insister. Je suis bien conscient de ce problème-là.

Ensuite, arrêter tout ce travail de prévention et d'information et de recherche sur les zoonoses, je trouve que c'est bien dommage, parce qu'il y a un manque dans ce que peut nous apporter l'Etat dans ce domaine-là, et je pense qu'il y a encore pour demain des choses à faire pour l'ELIZ. Mais on voit bien qu'il faudra prendre des décisions si on maintient l'ELIZ, de changement de cotisation, parce qu'on ne pourra pas continuer comme ça. Alors ce qui me désole, c'est que ce qu'on vous expose aujourd'hui, comme par exemple pour l'Oise, ça entraînerait sans doute un retrait de ce département, je le regrette, parce que si on continue comme ça, on ne pourra plus fonctionner.

On a plusieurs rendez-vous à avoir prochainement avec le directeur et le directeur-adjoint de l'ELIZ, Benoît et Matthieu, dans certains endroits, mais je voudrais avoir le rendez-vous avec le président de l'ADF, c'est-à-dire avec le président SAUVADET, pour savoir ce que, justement, l'ADF pense de tout ça. Je pense que, encore une fois, le travail qui est fourni par l'ELIZ est nécessaire et utile à nos départements, et donc je voudrais avoir ce rendez-vous, je vais en avoir d'autres, en particulier avec les Yvelines, parce qu'on vous demande de résoudre un problème de trésorerie donc on ne pourra pas demander aux départements adhérents de combler le manque de recettes d'un autre département. Ça ne sera pas possible, en tous les cas, je ne peux pas me résoudre à vous le demander sous cette forme.

Benoit COMBES : Par rapport aux Yvelines, une petite information importante, c'est que madame la payeur départementale a demandé un mandatement d'office, ce qui n'est pas la mesure la plus agréable, pour faire en sorte que le département verse les cotisations qu'il traîne à faire verser et donc nous avons bon espoir que ces recettes soient versées rapidement mais c'est toujours une opération délicate.

Monsieur MEARY veut prendre la parole d'abord ?

Nicolas MEARY : Oui, merci beaucoup, je suis vice-président du département de l'Essonne, je voudrais faire quatre remarques. La première, c'est que l'Essonne fait partie de ceux qui sont appelés à une contribution relativement importante et je crois que c'est légitime au regard de la population, je le dis simplement, je pense qu'effectivement cette règle au prorata me semble être la bonne. La deuxième remarque, c'est que je n'ai pas les idées claires sur quels seraient les besoins pour 2024, c'est-à-dire qu'au-delà de l'aide conjoncturelle, ponctuelle qui est demandée pour combler le déficit de trésorerie, la question la plus importante, c'est de savoir qu'est-ce qu'il se passe dans la durée ?

Qu'est-ce qu'il serait nécessaire comme montant de cotisation, sur la base du périmètre actuel, pour que l'ELIZ puisse fonctionner ?

La troisième remarque, c'est qu'évidemment, il faut qu'il y ait une vigilance pour la suite, se poser sans doute la question de savoir comment mieux mettre en avant la valeur ajoutée pour les départements de l'adhésion à l'Entente, parce que le fait d'avoir perdu autant de départements depuis un certain nombre d'années, on voit bien les choix budgétaires compliqués auxquels nous sommes tous confrontés dans la période actuelle. Néanmoins il y a aussi des sujets extrêmement importants, comme vous l'avez rappelé, sur lesquels l'ELIZ fait des choses et qui ne sont pas faites par ailleurs. Donc ça, il faut sans doute travailler sur comment on peut le mettre davantage en avant auprès des non-adhérents. Dernière remarque, ce n'est que de considération générale, mais dans la période actuelle où on est tous en train de promouvoir un rapport à la nature différent, à faire en sorte que des populations, je parle pour un département comme le mien, l'Essonne qui est assez urbain, soient davantage en contact avec la nature, la question des zoonoses, je pense, va devenir de plus en plus importante dans les années qui viennent et donc il serait évidemment très dommage de perdre l'expertise, le savoir, l'habitude de travailler ensemble qui est organisé au sein de l'ELIZ, ce qui n'empêche pas de chercher à être vigilant et efficace.

Benoit COMBES : nous vous montrerons tout à l'heure le tableau équivalent avec l'année 2024 en termes de coûts pour un fonctionnement minimal, le temps de mettre en place les nouveaux programmes de recherche et d'investigation les zoonoses.

Franck DAVID : pour vous répondre, pour moi c'est évident que l'ELIZ a un sens dans la mesure où les investigations sont sur une partie de notre territoire français le plus large possible, dans la mesure où il y a de moins en moins d'adhérents, ça devient très compliqué de justifier les travaux que fait l'ELIZ. Quand ça a été les travaux sur la rage il y avait un tel besoin d'action qu'il n'y avait pas de discussion à ce niveau-là. Sur l'échinococcose ça a été un très bon travail qui a été fait, la leptospirose également. Et puis sur la maladie de Lyme on sentait que de la part des départements, il y avait un réel besoin de savoir où en était sa faune sauvage, où en était le risque d'infection de ses populations, et vous le dites avec beaucoup de vérité, qu'aujourd'hui avec notre compétence sur les espaces naturels sensibles et sur tous nos milieux naturels, il y a un réel besoin d'en savoir plus et d'une surveillance de notre faune sauvage en particulier.

Je pensais qu'au départ, on aurait pu imaginer que les cotisations des départements puissent être prélevées sur la taxe d'aménagement, sur la taxe qui nous sert à en savoir plus, et sur la gestion des ENS en particulier, mais je ne suis pas certain que ça soit légal, mais c'est une affaire encore à creuser.

Benoit COMBES : Nous avons deux interventions écrites, l'une de monsieur KARRIGER de la Marne qui dit que la base populationnelle est équitable : l'enjeu environnemental nous oblige à maintenir notre devoir de vigilance, même si on peut regretter la non prise en charge du soutien de l'Etat à l'heure où les financements des CD sont particulièrement contraints.

Ensuite, nous avons une remarque de messieurs DUVAL et FERRE, qui souhaitent qu'on reprenne l'ordre d'expression de chaque département afin que tout le monde puisse s'exprimer avant midi, compte tenu des impératifs de chacun. Et ensuite une remarque de madame LEDOUBLE : le département de l'Aube est favorable également à une subvention proportionnelle au nombre d'habitants.

Donc, merci pour ces informations, et il y a mesdames BEGEL et FROMENTEIL qui ont demandé la parole.

Anne FROMENTEIL : rapidement c'est juste pour faire suite à ce que vous annonciez tout à l'heure sur le nombre de départements qui cotisaient aujourd'hui, c'est assez étonnant, de 46 à 23, je suppose qu'ils vous ont donné des explications quant au fait qu'ils se retiraient de l'ELIZ.

Benoit COMBES : L'explication majoritaire a été la loi NOTRe qui nous a fait dégringoler le nombre de départements et sur quelques départements la pression des associations animalistes, c'est plus ponctuel, mais la pression des animalistes auprès des présidents des conseils départementaux à l'époque, qui a fait que notamment la Moselle par exemple, nous a justifié son départ du fait de la loi NOTRe qui servait d'argument pour dire que ça n'était pas possible d'adhérer à l'Entente à ce moment-là. Mais c'est clairement la loi NOTRe qui est le facteur majeur de l'évolution de cette situation.

Franck DAVID : Est-ce qu'on peut prendre les uns après les autres par ordre alphabétique, l'avis des départements ? Je vais commencer par l'Ain, monsieur BILLOUDET ?

Guy BILLOUDET : Oui, bonjour à toutes et à tous, par rapport à tout ce qu'on a pu entendre ce matin, je suis favorable aussi du supplément par habitant tel que le tableau le précise. Et je voudrais remercier l'Entente de tout ce qui a été fait depuis ces cinquante ans je pense qu'il ne faut pas qu'on l'oublie, et puis tout ce qu'il reste à faire, surtout aujourd'hui où on tend vers de plus en plus d'environnement et que toutes les maladies peuvent être transposées par les animaux ou par l'être humain tout simplement. Et je pense qu'il faut qu'on en soit conscient et je rappellerai que les cotisations restent quand même faibles si on ramène à l'habitant, comme vous avez pu le voir, 0,0073€ par habitant, c'est quand même peu comme cotisation et que la loi NOTRe a quand même tout détruit au profit de quelques économies.

Et je pense que c'est regrettable que cette loi nous mette dans une telle situation.

Franck DAVID : Merci Guy, pour le département de l'Aube ?

Catherine LEDOUBLE : Oui je vous ai envoyé un petit message que vous avez lu tout à l'heure, pour vous dire que l'Aube était favorable à la répartition proportionnelle à la population. En revanche, effectivement, je partage votre avis : il va falloir s'interroger sur l'avenir qui est plus incertain.

Régine BEGEL : je suis obligée de vous quitter à 11h malheureusement, je n'ai pas tout entendu parce que j'ai des coupures sans cesse, une connexion assez épouvantable, je vais en référer au président et à mes collègues que la subvention proportionnelle à la population me semble quand même raisonnable.

Franck DAVID : pour le Calvados ?

Xavier CHARLES : On est aussi favorable à la subvention exceptionnelle qui est demandée sur le principe de la proportionnalité démographique, donc près de 6 000€ pour nous, et on s'organise pour que ça puisse être voté au mois de novembre.

Franck DAVID : Pour la Côte d'Or ?

Sébastien SORDEL : Merci de me donner la parole, donc effectivement, comme mes collègues, je suis favorable à une répartition par habitant, ce qui serait aussi important, c'est de pouvoir stopper finalement l'évasion des départements de la structure, j'en parlerai au président SAUVADET ; sachant que les départements, et notamment ceux qui ont des laboratoires, je dirais, investissent, en tout cas, accompagnent fortement nos laboratoires, notamment par la tarification, pour lutter efficacement contre toutes ces maladies. La somme demandée, malgré tout, reste très mineure par rapport à la majorité des budgets des départements, même si on a une vigilance qui est très accrue aujourd'hui, notamment avec la baisse de nos recettes, mais il faut remettre un peu l'église au milieu du village, les sommes qui sont allouées à l'association sont relativement faibles. Il va falloir peut-être voir comment pouvoir ramener d'autres départements, en tout cas faire à nouveau adhérer les départements et c'est pour ça que j'interviendrai auprès du président de l'ADF.

Franck DAVID : Je suis complètement d'accord avec vous et c'est pourquoi je dois trouver un rendez-vous le plus rapidement possible à votre président, de façon à ce qu'on puisse en parler.

Sébastien SORDEL : nous sommes voisins, vous êtes le bienvenu, je suis prêt à venir vous rencontrer avec grand plaisir.

Franck DAVID : Très bien, et puis, vous l'avez rappelé, ce partenariat très fort que nous avons toujours eu avec les laboratoires départementaux. Ce travail d'entente nous a permis, les uns et les autres, de conduire nos travaux au fil du temps et sans les laboratoires départementaux, nous n'aurions pas fait ce travail aussi bien que nous l'avons fait.

Benoit COMBES : Président, est-ce que je peux me permettre de rajouter une petite chose par rapport aux laboratoires départementaux, sur notre dernier programme sur la maladie de Lyme, nous avons travaillé en lien avec l'INRAE et le CNRS, et le CNRS voulait prendre toutes les analyses à son compte pour être sûr que toutes les analyses soient faites de la meilleure façon. Nous nous sommes opposés vigoureusement à ce projet en disant que nous étions un outil des départements, comme les laboratoires vétérinaires, que les laboratoires vétérinaires ont toujours été nos partenaires dans les différentes études et investigations que nous avons menées et qu'il n'était pas question que sur un programme aussi important que celui sur la maladie de Lyme, nous nous passions de ce partenariat avec les laboratoires vétérinaires départementaux. Je pense que c'est important de le signaler, on ne fait pas un sacrifice en appelant à l'aide les laboratoires départementaux, mais au contraire, c'est un vrai partenariat qui s'établit chaque fois et qui est bien agréable et qui fait que nos travaux ont aussi ce côté un peu exceptionnel, qui est salué un peu partout en France et en Europe.

Franck DAVID : Bien. Je vais appeler madame BRAND du département du Doubs

Marie-Paule BRAND : Oui, bonjour, alors je ne vais pas vous dire grand-chose, parce que j'ai une très mauvaise connexion et je n'ai entendu que la présentation du début. Alors là, je viens juste de pouvoir me reconnecter, je n'ai pas du tout entendu les enjeux financiers.

Franck DAVID : donc il s'agit d'un problème de trésorerie pour terminer l'année...

Marie-Paule BRAND : voilà ça j'ai compris, ça a juste coupé quand on avait deux montants.

Franck DAVID : Alors les 145 758,29€ sont à répartir entre les départements de deux façons possibles : soit de la façon dont sont calculées les cotisations, c'est-à-dire au prorata du nombre d'habitants donc avec cette proportion-là ; soit sur le principe d'une cotisation identique pour chaque département adhérent. Je pense que vous voyez sur l'écran le tableau en question.

Benoit COMBES : donc pour le Doubs ça représente 4 657,97€.

Marie-Paule BRAND : oui de toute façon il va bien falloir, de toute façon que nous, départements adhérents, soyons solidaires, donc je pense que par habitant, comme l'était calculée la cotisation, me paraît plus juste.

Franck DAVID : en fait pour équilibrer ce problème de trésorerie il s'agit d'une cotisation supplémentaire qui est demandée aux départements, donc on la calculerait de la même façon que les cotisations demandées chaque année.

Marie-Paule BRAND : est-ce que, éventuellement, on pourrait avoir le powerpoint qui a été présenté ?

Benoit COMBES : oui bien sûr, nous le diffuserons. Cependant, il semblerait que nous ayons un petit problème avec nos adresses mail parce qu'un certain nombre de nos courriers partent dans les spams. Quand il s'agit des adresses des conseils départementaux, il y a une certaine protection qui est effectuée. Mais nous allons, dès cet après-midi, renvoyer le diaporama à tout le monde, en espérant que chacun le recevra, et je vous demande à tous si vous ne l'avez pas reçu en fin d'après-midi de nous le signaler, pour qu'on puisse trouver le moyen de vous le renvoyer individuellement.

Marie-Paule BRAND : D'accord, merci. Alors mon interrogation, c'est après, parce que là on vient combler mais après ?

Franck DAVID : nous avons prévu un conseil d'administration le 6 décembre, ce sera l'objet de ce conseil d'administration, de savoir ce que nous ferons après et comment nous l'envisageons.

Marie-Paule BRAND : d'accord, pour vraiment nous tourner vers l'avenir.

Franck DAVID : Merci madame BRAND. Est-ce qu'on peut passer au département de l'Isère ?

Benoit COMBES : Je crois qu'il n'y a personne de l'Isère qui est présent.

Franck DAVID : Alors pour le Jura, vous avez entendu ma décision, c'était donc de valider le fait de demander une cotisation supplémentaire sur la base du calcul des cotisations normales. Pour la Marne ?

Éric KARIGER : Monsieur SALMON peut peut-être compléter, puisque j'ai déjà fait un commentaire par écrit, et je ne vais pas me répéter pour respecter le temps précieux, mais effectivement en tant qu'acteur de santé publique et médecin, évidemment je ne peux que consolider l'action qui est menée par notre groupe. On peut regretter ce qui a déjà été dit, mais je crains qu'à un moment donné, l'état devra quand même assumer aussi, à nos côtés, ses responsabilités. J'insiste beaucoup mais les financements départementaux sont extrêmement contraints, même si la Marne est un peu plus riche que la moyenne, ça a été dit, les subventions sont symboliques mais le danger politique à un moment donné, c'est que les assemblées soient obligées de faire des choix d'ordre technique plus que financier, simplement financier, parce que c'est vrai que ce n'est pas la subvention qui va déséquilibrer les budgets départementaux, mais ça pourrait être des coups de gueule politique, où des assemblées finalement se retireraient comme un certain nombre de collègues se sont déjà retirés en disant que l'Etat ne fait pas son boulot, et donc c'est à eux de le faire. C'est dommage qu'ils ne décentralisent pas cette action sur notre beau groupe qui est très organisé et très expérimenté. Mais voilà, pardonnez-moi d'avoir été un peu long, mais c'est vrai qu'on regrette d'en être là.

Franck DAVID : Je suis complètement d'accord avec vous et ça a été en particulier un des arguments évoqués au fil du temps lorsque certains départements se sont retirés de l'ELIZ.

Nicole CORDIER : j'étais partie prenante, comme mon collègue benoît BIBERON, et en même temps avec les collègues précédents, mais c'est vrai qu'au niveau du département de l'Oise, on reconnaît la grande implication de ELIZ et cette grande nécessité. Malgré tout, nous sommes partie prenante pour compléter la subvention complémentaire pour palier au déficit de l'association, mais on aimerait bien, pour les années à venir, avoir un programme qui soit bien défini et qu'on sache comment on peut sauvegarder cette association avant de s'engager à nouveau, je sais qu'on aura avec mon collègue à présenter différents arguments pour pouvoir continuer à participer à être membre de l'association. Donc c'est dommage que les départements s'en aillent, et c'est dommage qu'on ne puisse pas impulser une nouvelle volonté de répondre à ces connaissances, ces expériences sur les zoonoses, qui deviennent de plus en plus problématiques.

Franck DAVID : Très bien, donc on peut compter sur votre présence au prochain conseil d'administration, sur la présence de votre département pour pouvoir...

Nicole CORDIER : ça ne pourrait être que monsieur BIBERON, parce que je suis prise le 6.

Franck DAVID : D'accord. Donc, on note que vous êtes donc d'accord pour cette cotisation supplémentaire solidaire entre les départements ?

Nicole CORDIER : pour la subvention supplémentaire, celle que vous avez déterminée pour le département, de façon à pallier au déficit des proportions, je crois que pour notre département c'est environ 7 000 €. Mais de toute façon, s'il n'y a pas un programme sur lequel on pourrait s'appuyer, avec une sécurité financière, je pense qu'au niveau de mon département, j'aurais beaucoup de mal à faire valider une continuité de cotisation et d'association.

Franck DAVID : Très bien. Donc la Meurthe-et-Moselle ?

Sylvain MARIETTE : Je me suis déjà exprimé tout à l'heure mais je vais peut-être compléter par la même attention sur un vrai projet scientifique, une vraie démarche de programme, comme madame CORDIER vient de le dire, pour les années à venir. Il y a la situation actuelle, à laquelle il faut pallier, mais maintenant il faut avoir le chemin pour les prochaines années bien écrit, très important pour nous pour porter ça en commission et dans l'assemblée de Meurthe-et-Moselle.

Benoit COMBES : Alors nous allons vous présenter au prochain conseil d'administration le programme que nous avons l'intention de mettre en place, qui sera un vrai programme de surveillance un peu plus général, toujours en lien, bien sûr, avec les zoonoses de la faune sauvage, mais on vous donnera un peu plus de détails à ce moment-là.

Non, on a déjà, au-delà du camion laboratoire qui était une proposition que nous abandonnons parce que globalement, ce n'est pas sur la communication qu'on reconnaît la qualité du travail de l'ELIZ. Néanmoins le programme que nous vous soumettrons, sera un programme sur une éventualité dont la force reposera, et ça c'est important, sur un nombre de départements plus grand chaque fois, donc l'objectif est de gagner d'autres départements, et là, je pense que le rôle de chacun est important pour essayer de faire venir les départements et une rencontre avec monsieur SAUVADET, le président de l'assemblée des départements de France, sera primordial pour arriver à étendre notre capacité, parce que toute la qualité de nos travaux a reposé sur l'immense surface de travail sur laquelle nous avons travaillé, que, en toute modestie, aucun établissement, fut-il national, est capable de faire avec la même précision que ce que nous avons mené comme travaux. Nous vous présenterons une ébauche, avec un financement dont on peut vous parler tout de suite, pour l'année 2024, qui sera une année de transition supplémentaire avec la préparation, l'organisation de ce nouveau programme de surveillance qui inclura encore, bien sûr, la maladie de Lyme- de façon inévitable.

Franck DAVID : on va essayer d'avancer pour entendre chaque département, la Meuse ?

Danielle COMBE : je suis un peu embêtée parce que je découvre la situation, d'ordinaire c'est monsieur BURGAIN qui représente le département de la Meuse, et je n'ai pas pu le rencontrer avant cette réunion et je n'ai pas pu me caler avec le président DUMONT concernant cette augmentation ou cette proposition de supplément de participation financière, donc je m'abstiens sur votre décision, quelle qu'elle soit. Je n'ai pas d'éléments à vous donner, mais je rejoins entièrement les propos et les arguments qui ont été donnés par les personnes qui sont intervenues précédemment, au niveau de notre maintien dans cette association qu'est ELIZ, dont je reconnais le travail quand même.

Franck DAVID : Madame COMBE, il faudra quand même que vous nous fassiez parvenir la décision de votre département, parce que je me rends compte qu'on va devoir passer en commission permanente, qu'on est dans le mois d'octobre, par exemple dans le département du Jura on n'aura pas de CP en novembre, ce sera en décembre, et il faut que chaque département aille au plus vite.

Danielle COMBE : d'accord je verrai dès vendredi matin avec le président.

Benoit COMBES : Pour la Meuse il s'agit de 1 568,69 €.

Franck DAVID : pour le département de l'Orne, monsieur DUVAL ?

Claude DUVAL : oui bonjour, monsieur FERET qui représente le président, va prendre la parole.

Jean-Pierre FERET : Bonjour à toutes et à tous, avec monsieur DUVAL, qui fait partie d'ailleurs du bureau d'ELIZ, et avec l'avis aussi de notre président Christophe DE BALORRE, on est pour justement la quote-part au niveau de la population pour la cotisation supplémentaire, par contre on n'a aucune perspective sur les trois ans à venir dans les propositions, mais je pense qu'on le verra après, d'après ce que j'ai compris. Puis il faut savoir aussi que ELIZ se consacre à la recherche, qui fait un excellent travail depuis des dizaines d'années et qu'il faudrait peut-être une meilleure concrétisation sur le terrain, une communication, et puis aussi, comme vous l'avez dit tout à l'heure, de trouver un rendez-vous avec le président de l'ADF justement, inciter les départements à adhérer. Par contre, il ne faudrait pas qu'aujourd'hui, il y ait encore deux ou trois départements qui s'en aillent parce ce serait regrettable.

Franck DAVID : Bien sûr. Pour les départements de l'Alsace ? madame LEHMANN ? Non apparemment elle ne nous a pas rejoints. Le département du Rhône ? monsieur PRONCHERY est-il présent ? On ne le voit pas apparaître sur la liste des participants. Pour le département de la Savoie ?

Marie-Claire BARBIER : bonjour, je parle aussi sous couvert de Gilbert GUIGUE, qui est présent et qui nous écoute, en ce qui concerne le département de la Savoie, oui nous allons prendre en charge la participation complémentaire au titre de l'année 2023, sur la base de la population, puisque c'est une participation complémentaire qu'il faut entendre et non pas une subvention.

Sur cette question-là je voudrais aussi quand même bien qu'on attire l'attention de chacun sur le fait qu'on est en train de chercher à régler un problème de trésorerie mais qui cache un problème budgétaire, parce que je pense que depuis de trop nombreuses années, le budget d'ELIZ a été bâti sur la base d'un taux de participation au prorata d'une population, ce qui donne une recette et non pas sur la base des dépenses réelles de cet établissement. Et que donc in fine les services d'ELIZ n'ont cessé de chercher en parallèle, à couvrir le manque à gagner en termes de recettes par des recettes annexes qui parfois arrivent ou n'arrivent pas, au gré des quelques explications que le directeur nous a fournies.

Or ce qu'il faut qu'on accepte tous d'entendre, c'est que si cet établissement doit poursuivre les services qu'ils nous apportent ou qu'ils réalisent pour le compte de nous, départements, ça a un coût. Et ce coût, il doit, nous, départements, devons le prendre en charge. Il faut arrêter de calculer un budget en fonction d'un taux par habitant, mais en fonction de la réalité des dépenses, or les dépenses, on les a vues dans le powerpoint qui nous a été présenté, en gros, il y a 350 000€ de dépenses en moyenne par an, et il y a 127 000€ de recettes des départements. Derrière il y a le vide sidéral.

Par conséquent, il nous faut aujourd'hui admettre que si on veut faire tourner cet établissement, ce sont les 350 000€ de dépenses qu'il faut que nous sachions assumer. Et ça revient donc à multiplier par trois nos participations pour l'avenir, puisque les 200 000€ qui manquent, grosso-modo c'est « fois trois » par rapport aux 127 000€ que l'on verse actuellement.

Ainsi, aujourd'hui, on est en train de parler d'un bout de subvention complémentaire pour joindre les deux bouts de l'année 2023, mais à partir de 2024 la vraie interpellation qu'il faut qu'on ait tous ensemble c'est sur le montant des participations des départements. Et comment on compte 350 000€ ? et quand vous divisez 350 000€ par les 17 millions d'habitants qui sont la population totale à bénéficier, ça fait 0,02€ par habitant, et non pas 0,0073€.

Il faut vraiment avoir ça en tête et je pense que, pour l'avenir, il nous faut très rapidement avoir effectivement une projection à la fois technique et financière et budgétaire des trois prochaines années et de la façon dont les choses doivent se passer aussi bien sur le plan du projet que sur le plan financier.

J'attire aussi votre attention sur le fait que le 6 décembre, pour avoir tout ça, c'est quand même très tard, parce qu'on a de nombreux départements qui auront déjà voté leur budget, que là on est juste en train de parler de voter pour boucler 2023 mais attendre décembre pour voir si on boucle 2024, ça me paraît très juste. Étant entendu que la trésorerie qu'on a évoquée aujourd'hui, c'est celle qui nous permet d'aller jusqu'au 31 décembre, mais qu'à partir du 25 janvier, il y a à nouveau des salaires et qu'on n'en a absolument pas parlé, qu'ils font partie du budget 2024 et qu'avant le 25 janvier, je doute que les départements aient versé quoi que ce soit.

À moins que vous arriviez entre-temps à récupérer les quelques dizaines de milliers d'euros que vous attendez à la fois du FEDER, mais vous connaissez ma position prudente quant à la façon dont le FEDER est payé en termes de recettes et que vous arriviez à récupérer les financements qui viennent du département des Yvelines.

Mais j'attire vraiment votre attention sur le fait qu'à mon avis on est en train de sauver les meubles là sur le plan trésorerie jusqu'à décembre mais qu'on ne s'est pas posé la question à partir de janvier. Voilà, excusez-moi, je vous ai tout mis en vrac et je parle beaucoup financier, il n'empêche que, pour moi, la réalité, c'est que quand on travaille collectivement, quand on sait mutualiser, ce type d'enjeu, pour moi, c'est vraiment extrêmement important, donc je suis pour le maintien, effectivement, de notre structure mais il faut que tout le monde accepte de comprendre que ce n'est pas que les 145 000€ pour sauver les meubles dont il faut parler, mais de multiplier par trois les participations des uns et des autres pour faire vivre correctement notre établissement.

Franck DAVID : oui on en avait parlé au Bureau dernièrement et vous avez complètement raison, il faut qu'on bâtisse dorénavant notre budget en équilibrant exactement les dépenses de fonctionnement avec les cotisations. Donc ça va demander un travail autre que celui qu'on faisait jusqu'à présent. Et je suis complètement d'accord avec vous. Donc, est-ce qu'on peut passer au département de Haute-Savoie ?

Benoit COMBES : avant ça, président, juste une information pour tout le monde, nous allons présenter, une fois qu'on aura fait le listing de chaque département, ce que représenterait le budget 2024 pour chaque département. Et je voulais aussi vous signaler que vous allez tous recevoir un dossier sur le projet, sur l'avenir de l'Entente, donc qui vous permettra d'étudier la suite. Dans quelques instants, quand nous aurons fini le listing, nous vous présenterons pour vous donner une idée de ce que sera le montant minimal de la cotisation mais absolument nécessaire de fonctionnement de l'Entente pour 2024.

Franck DAVID : Bien, alors la représentante de la Haute-Savoie a dû s'absenter, c'est ça ?

Benoit COMBES : Mais j'ai eu les services de la Haute-Savoie qui nous disent que ce sera un budget par répartition au prorata de la population.

Franck DAVID : d'accord. Les Yvelines ne sont pas représentées, que je sache. Ensuite la Somme ?

Emmanuel NOIRET : nous sommes favorables à une répartition proportionnelle au nombre d'habitants. Le complément de subvention pourrait être passé chez nous sur la commission permanente de novembre, et je partage les propos de madame BARBIER, à un moment il est urgent de rectifier le tir et plus vite ce sera fait, mieux ce sera pour tout le monde.

Franck DAVID : Très bien merci. Ensuite pour le département des Vosges, nous avons eu madame BEGEL tout à l'heure qui avait donné l'accord sur le principe. Pour le département de l'Essonne, monsieur MEARY s'est exprimé aussi tout à l'heure en parlant du maintien de l'Entente. Pour la Seine-Saint-Denis, je pense qu'on n'a personne, c'est bien ça ? Et madame FROMENTEIL s'est exprimée pour le Val d'Oise.

De ce fait, nous avons fait le tour des participants, maintenant on va vous présenter ce qu'il sera évoqué lors du prochain conseil d'administration.

Benoit COMBES : Nous avons calculé le budget de l'année 2024 en étant le plus précis possible. En considérant que le département de la Seine-Saint-Denis qui a donné sa démission l'année dernière mais qui est encore adhérent cette année selon nos statuts, nous avons un budget de dépenses de 275 000€ donc nous essayons de limiter au maximum, mais cette année 2024 sera une année d'organisation complète du programme de surveillance. Et vous voyez affiché pour chacun des départements, ce que représenterait la cotisation selon les explications de Marie-Claire barbier, il faut que les choses soient claires. Mais Président est-ce qu'il ne faut pas décider maintenant que le mode de cotisation l'année prochaine sera calculé sur le coût du fonctionnement ?

Franck DAVID : Si, on peut le faire maintenant je pense que ça serait bien parce qu'au moins, les représentants des départements repartent avec un élément qui est important pour la construction des budgets primitifs 2024. Voilà après les départements s'exprimeront sur cette proposition budgétaire mais effectivement, si ça peut être validé aujourd'hui, au moins on sait où on va, on sait comment on peut y aller.

Marie-Claire BARBIER : je pense que la question n'est pas de décider de calculer nos participations en fonction du budget de fonctionnement, nous devons prendre en charge le budget de fonctionnement donc je ne comprends pas tellement la remarque puisque le but est de dire combien coûtent les dépenses du budget de fonctionnement et de se les répartir, donc la répartition au prorata de la population étant la règle qui a été choisie, c'est la règle qu'il faut conserver. Mais pour revenir à votre proposition, là, à nouveau, vous nous montrez un montant de participation global de 275 000€ pour l'ensemble des départements, est-ce que ça veut dire que vous bouclez vos dépenses de fonctionnement avec 275 000€ ? ou est-ce que ça veut dire que, en face, vous attendez, vous cherchez d'autres recettes par ailleurs ?

Benoit COMBES : nous bouclons effectivement le budget de fonctionnement qui est le budget de fonctionnement minimal, c'est-à-dire autour de l'équipe de trois personnes, avec tous les déplacements qui seront nécessaires et de façon réduite, ça ne concerne pas les actions qui seront demandées à l'avenir si vous voulez. On est bien d'accord qu'on fonctionne toujours pour un fonctionnement qui est celui, minimal, de l'équipe actuelle mais que quand il y aura une action à mettre en place et à développer, là l'action fera l'objet d'une subvention.

Marie-Claire BARBIER : Pardonnez-moi Benoît, ne parlez pas de subvention nous sommes des départements adhérents à l'ELIZ, nous en sommes les membres, donc ce sont pour nous tous des participations obligatoires, oublions ce mot de subvention qui porte, à mon avis, à confusion. Et en tant que membre de l'ELIZ, nous devons faire en sorte que le budget soit bouclé. Donc ça veut dire que par rapport à votre moyenne habituelle de 350 000€ par an, on est bien en-dessous, parce qu'effectivement on considère que l'année 2024 sera une année de réflexions sur la façon dont on va rebondir et redéterminer les actions que l'on peut porter pour le compte de l'ensemble de nos départements.

Benoit COMBES : mais avec 275 000€ à priori nous devrions nous en sortir, sauf si, peut-être, l'inflation continue à flamber, mais sur un calcul fait par rapport à ce que nous avons dépensé cette année et par rapport à ce que nous envisageons de faire pour l'année prochaine, c'est sur ces bases-là, 275 000€ alors peut-être en réajustant un peu, 180 000€ disons, mais on est sur une capacité de fonctionnement sur l'année qui celle de notre équipe.

Marie-Claire BARBIER : Alors par contre, effectivement, assez rapidement, il sera important pour nous d'avoir un peu les orientations des années N+1 et N+2 ou N+2 et N+3, de telle sorte qu'on revoie comment on retrouve une activité qui correspond à la réponse de certains besoins, qui va donc certainement faire augmenter le budget, puisque derrière, il y aura des études, des prestations, etc, et on doit retrouver un niveau quand même sensiblement supérieur qui nous fera revenir à peu près sur une ligne de l'ordre de 350 000€ par exemple. D'où, vraiment j'insiste beaucoup, la nécessité, un collègue l'a évoqué tout à l'heure, d'avoir une projection au moins sur trois années, pour que les choses soient très claires en termes budgétaires et en termes d'inscription pour nos départements.

Benoit COMBES : c'est exactement ce que l'on va vous proposer dans le dossier que vous allez tous recevoir que nous sommes en train de rédiger actuellement. Alors, bien sûr, sur des prévisions à trois ans, on reste un peu dans le domaine de l'aléa sur la précision, mais on peut faire une approximation quand même très vraisemblable de ce budget de fonctionnement à ce moment-là. Les 350 000€ si vous voulez, on les atteindra quand on aura besoin de réembaucher une personne qui nous sert à la fois de technicien et d'aide diverse. Et puis c'est clair ça nous laissera une petite latitude, mais disons que sur l'année 2024, les 275 000€ nous permettent de nous en sortir et d'arriver au terme de l'année, et on va vous présenter les budgets successifs suivant les opérations à mettre en place.

Franck DAVID : pour que les départements puissent prendre une décision en tout état de cause, il faut quand même aussi qu'on leur propose ce qu'on sera capable de faire ces prochaines années. Je suis complètement d'accord sur le fait qu'on sait que, actuellement, le fonctionnement global de la structure, c'est 280 000€, qu'on admette le principe que ces frais de fonctionnement soient équilibrés par les cotisations, je pense que c'est complètement logique. Par contre, on a toujours fonctionné alors, à moins qu'on remette ce principe en cause- on a toujours fonctionné sur un engagement à la carte des départements, selon les actions que l'ELIZ leur proposait. Après selon l'engagement à la carte, comme ça a été fait sur Lyme, sur la leptospirose, sur l'échinococcose, on demande aux départements une subvention supplémentaire s'il s'engage sur cette action. A moins qu'on définisse ça autrement pour l'avenir.

Sylvain MARIETTE : au sein de des conférences budgétaires de la semaine dernière au département de Meurthe-et-Moselle, j'ai évoqué une remontée en puissance entre 12 et 15 000€ du département dans le cas des années 2024, 2025, 2026 même, donc les chiffres que je vois là correspondent aux propos que j'ai tenus la semaine dernière et qui n'ont pas suscité d'opposition. C'est donc bien compris par les services et au niveau politique la nécessité de répondre aux besoins de fonctionnement pour permettre aux projets d'exister dans des conditions correctes. Il y a quelqu'un qui a posé une question qui est apparue et disparue.

Benoit COMBES : il y a une question écrite des élus de l'Orne : Est-ce que d'autres départements ont prévu d'intégrer l'ELIZ dans les deux ans à venir ?

Malheureusement, pour l'instant nous n'en avons pas. Nous avons eu des questions, et on attend une réponse du département du Nord, qui entraînerait l'adhésion du département du Pas-de-Calais, ces deux Départements nous ont quittés parce que nous étions passés en syndicat mixte alors qu'ils ont pourtant toujours suivi avec beaucoup d'intérêt les actions de l'ELIZ. Mais c'était l'idée du syndicat mixte qui les avait rebutés. La réponse tarde à venir du département du Nord et ce n'est pas facile d'arriver à les joindre pour cela. Nous avons eu un contact avec le département du Var, ils étaient intéressés par le programme Lyme et par le programme sur l'échinococcose alvéolaire. Mais comme c'est une situation un peu nouvelle, ils veulent attendre de se faire à l'idée d'adhérer à une entente interdépartementale, donc ça ne sera pas en 2024 qu'ils arriveront. Mais pour l'instant, nous en sommes là. Je pense que passer par l'ADF...

Franck DAVID : il y a aussi une touche avec la Saône-et-Loire.

Benoit COMBES : d'autres personnes veulent intervenir ?

Sylvaine SCAGLIA : Oui, j'essaie toujours de faire raccrocher la Moselle, mais on va y arriver je pense, ça va être compliqué mais on va essayer.

Benoit COMBES : Merci.

Marie-Claire BARBIER : juste un petit mot encore, simplement pour rebondir sur les propos du président tout à l'heure ; effectivement quand il y a des actions qui sont menées pour le compte d'un département ou de deux départements et qu'il y a, on va dire, un budget propre à cette opération, avec ses propres dépenses et ses propres recettes, il y a aucun problème là-dessus, ça a été le cas dans le passé et il me semble que c'est quelque chose qui peut se reproduire. Simplement il faut peut-être faire attention aussi que ce type d'opération, d'action, doit se démultiplier, il faut toujours s'interroger sur l'opportunité et l'intérêt pour chacun des départements de participer malgré tout à l'étude, puisque ça apporte finalement des résultats qui peuvent être intéressants pour tous. Il n'y a pas de raison que l'ensemble des départements ne participe pas également.

Franck DAVID : Tout à fait.

Claude DUVAL : La question qu'on se pose, vous nous avez parlé tout à l'heure de la date du 6 décembre pour un conseil d'administration, alors est-ce bien un conseil d'administration et à la suite de l'assemblée générale, ou seulement l'un ou l'autre ?

Benoit COMBES : Alors, nous avons rarement fait la distinction, c'est l'assemblée générale du conseil d'administration, après sur la terminologie, je ne suis pas sûr d'être très efficace. Il me semble que l'assemblée générale réunit le conseil d'administration dans son ensemble, c'est-à-dire les départements représentés par leurs délégués auprès de l'ELIZ. Marie-Claire, peut-être que vous avez une réponse ?

Marie-Claire BARBIER : Il n'y a pas d'assemblée générale dans les textes pour l'ELIZ, il faut se souvenir que nous ne sommes pas une association, mais une institution interdépartementale au sens du code général des collectivités territoriales, qui ne dit pas grand-chose sur ce sujet, si ce n'est qu'on doit avoir le même fonctionnement qu'un département.

Donc, on a un bureau qui correspond aux commissions permanentes de nos départements, et puis un conseil d'administration qui correspond aux assemblées, aux sessions départementales de nos départements. Je pense que l'usage de ce terme d'assemblée générale est intéressant, parce que ça veut dire que, de temps à autre, il peut être intéressant de réunir vraiment le plus grand nombre, d'inviter des présidents des assemblées départementales, mais il n'y a pas d'institution officielle qui s'appelle assemblée générale, c'est bien notre conseil d'administration qui fait foi, et c'est le format d'aujourd'hui, et qui délibère, c'est une assemblée délibérante.

Franck DAVID : le conseil d'administration c'est le moment où on prend les délibérations.

Benoit COMBES : il faut signaler que le conseil d'administration aura lieu le 6 décembre à Nancy, et nous essaierons, malgré l'ambiance générale, de fêter quand même nos cinquante ans d'existence qui nous l'espérons, ouvriront la porte à cinquante prochaines années.

Franck DAVID : Bien, donc aujourd'hui on a délibéré sur la participation exceptionnelle d'une cotisation exceptionnelle 2023, il n'y a pas d'autres délibérations à prendre aujourd'hui ?

Benoit COMBES : non c'était la seule, selon les informations de madame la payeur départemental.

Franck DAVID : par contre le tableau qui figure encore peut-être sur vos écrans, il faut quand même qu'on puisse valider le fait que l'appel de cotisation 2024 se fera à au prorata de la population pour une dépense de 275 000€ environ, on n'a pas encore le détail exact, il sera affiné lors du CA en décembre, mais que les services soient prévenus. Mais en décembre, ce que je voudrais aussi, c'est qu'on puisse se projeter sur les actions que l'ELIZ pourra mener en 2024, 2025, 2026. Je pense que c'est déjà la première chose à évoquer avec les adhérents, et ensuite le fait de valider que nous équilibrons d'année en année nos dépenses par les cotisations.

Sylvain MARIETTE : ça a été dit à plusieurs moments, mais peut-être un peu trop finement, il y a le congrès des départements de France qui se tient à Strasbourg au mois de novembre, je pense que ce serait bien qu'un certain nombre d'entre nous ait un certain nombre de documents parlant d'ELIZ sur soi, pour pouvoir évoquer le sujet à nos collègues des départements non impliqués jusqu'à présent ou peut-être d'avoir l'occasion de se retrouver. Le congrès se situe sur la troisième semaine de novembre il me semble, je n'ai plus la date exacte. Et ce serait peut-être bien, Benoît, qu'on soit en mesure d'être au courant de qui est présent sur place, enfin d'essayer de trouver un système d'information, ça permet de nous croiser, et quand on se croise on parle des sujets et ça permet de faire remonter dans l'agenda politique certains sujets.

Benoit COMBES : Alors, nous avons la note de synthèse qui serait pas mal peut-être de distribuer, même si elle fait mention du camion laboratoire qui ne verra pas le jour tout de suite, elle relate bien quand même les aventures de l'Entente durant ces cinquante dernières années, que nous invitons chacun à diffuser suivant ses capacités lors de ce congrès et nous pouvons préparer un petit argumentaire supplémentaire sur l'intérêt d'adhérer à l'entente en cinq ou six points.

Marie-Claire BARBIER : Je vous invite à modifier cette petite note et à retirer le projet de camion parce qu'il ne faut pas non plus donner le sentiment qu'on va partir sur un projet qui pour le moment a été complètement abandonné. Je ne vous vois pas distribuer une note dans laquelle on parle d'un projet de ce type-là, sachant qu'on sait qu'il pose quand même question chez certains d'entre nous.

Benoit COMBES : oui vous avez raison, je ne sais pas comment on va arriver financièrement pour le coup à réaliser cette note de synthèse, notamment en termes de tirages mais on va essayer de se débrouiller.

Sylvaine SCAGLIA : oui, pour vous donner la précision, le congrès se déroule du 8 au 10 novembre.

Benoit COMBES : parfait. Quelqu'un veut-il rajouter quelque chose ?

Franck DAVID : Donc plus personne ne souhaite intervenir ? je vais donc lever la séance, je vous remercie de votre présence, de vos échanges. Donc on a pris bonne note de vos remarques des uns des autres, et donc on vous fait parvenir un courrier à chaque département pour vous notifier la décision d'aujourd'hui. Est-ce que ça vous va ? Très bien. Et bien je vous remercie et je vous dis à très bientôt.